

**Département de MAINE ET LOIRE**  
**Arrondissement de Saumur**  
**Commune de LA BREILLE LES PINS**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du conseil municipal du 5 AVRIL 2022**

Convocation du 29/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Philippe VARIN et Olivier CHARRIER.

**Absents** : Mireille FOURMOND et Christophe GIGNON

**Bon pour pouvoir** : Néant

---

**DCM 2022-20 CREATION D'UN AMENAGEMENT SPORTIF – CITY STADE**

Madame le maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été contactés, deux entreprises ont répondu pour la réalisation d'un aménagement sportif « city stade » :

- La société PASS SPORT :

Pour un montant de 72.472,68 € H.T. soit 86.967,22 € T.T.C. (avec toutes les options)

- La société SAE :

Pour un montant de 75.320,00 € H.T. soit 90.384,00 € T.T.C. (avec toutes les options)

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

1 voix pour la société S.A.E., 9 voix pour la société PASSESPORT et 1 abstention

**ACCEPTE** le devis de la société PASSESPORT sise « 10 bis rue des Rabatteries – 37230 FONDETTES » pour un montant de 72.472,68 € H.T. soit 86.967,22 € T.T.C. (avec toutes les options) sous réserve de l'obtention des subventions.

**AUTORISE** Madame le Maire à faire la demande de subvention de 80% au titre des équipements sportifs auprès de l'Agence Nationale du Sport sur un montant de travaux de 86.967,22 € T.T.C.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer d'autres demandes de subventions si la totalité de la somme n'atteint pas 80%.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis après obtention des subventions.

Pour copie certifiée conforme,

LA BREILLE LES PINS,

Le 11/04/2022

Le Maire,

Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur, le 11/04/2022  
Et de la publication le 11/04/2022